

L'EXPLOITATION SEXUELLE

Guide de référence rapide au sujet de

INDICATEURS D'EXPLOITATION SEXUELLE

Un indicateur à lui seul ne démontre pas qu'il y a exploitation. Cette liste est plutôt conçue pour aider les fournisseurs de services à examiner le mode de vie de l'individu et à engager la conversation en ce qui concerne leur bien-être.

- | | | | | | |
|----------|--|----------|---|-----------|--|
| 1 | Quantité et type de biens matériels ne correspondant pas au revenu; régulièrement en possession de nouveaux objets (p. ex. articles coûteux lorsque peu ou pas de revenu régulier) | 5 | Présence d'un tatouage ou d'un symbole de gang | 9 | Détachement ou changement spectaculaire dans les amis/pairs |
| 2 | Soins personnels et esthétiques (p. ex. cheveux et ongles bien entretenus) | 6 | Fréquence et heure « des réunions/rendez-vous » (p. ex. midi, réunions en soirée) | 10 | Même méthode de transport (p. ex. mêmes conducteurs/chauffeurs de taxi qui ne sont pas connus de la famille/fournisseurs de services) |
| 3 | Signes de violence physique (p. ex. présence de bleus) | 7 | Pas de carte d'identité | 11 | Utilisation du jargon/vocabulaire lié au commerce du sexe |
| 4 | Signes de violence psychologique (p. ex. émotions qui ne correspondent pas à une situation) | 8 | « Petit ami de longue durée » n'ayant jamais été introduit à la famille/aux amis, et/ou suggestion de rapport de pouvoir inéquitable dans une relation romantique | 12 | En possession de deux téléphones (p. ex. insiste pour vérifier son téléphone à des intervalles régulières; l'un deux pourrait ne pas avoir de carte SIM) |

L'EXPLOITATION SEXUELLE ET L'OBLIGATION DE SIGNALER

Si vous avez des motifs raisonnables de croire qu'une personne de moins de 16 ans pourrait être impliquée dans une relation d'exploitation sexuelle (ou qu'un jeune a révélé qu'il est impliqué dans une telle relation), il est de votre devoir de le signaler, tel que l'exige la Loi sur les services à l'enfance et à la famille. L'obligation de signaler un abus par une personne autre qu'un parent ou tuteur légal s'applique aux enfants de moins de 16 ans.

Il existe aussi une obligation de signaler lorsqu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'un jeune âgé de 16 à 18 ans peut être maltraité par un parent ou un tuteur. Il n'y a aucune obligation légale à signaler les jeunes âgés de 16 à 18 ans qui pourraient être impliqués dans une relation d'exploitation sexuelle avec un tiers, sauf lorsque des enfants de moins de 16 ans peuvent aussi être à risque. Les jeunes âgés de 16 à 18 ans peuvent choisir de consentir à participer à une enquête de leur propre gré.

YWCAHALIFAX.COM/ADVOCACY/SAFE-LANDING/

NOTRE POSITION

On retrouve tout un spectre d'exploitation dans l'industrie du sexe. Le YMCA d'Halifax croit que tous les gens ont le droit à la dignité, la sécurité et le bien-être dans leur vie. Notre rôle est d'appuyer leurs efforts pour atteindre la dignité, la sécurité et le bien-être, tels qu'ils le conçoivent pour eux-mêmes.

